

CORNILLON EN TRIEVES

JANVIER

2

0

0

1

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION

2001

Année de rentrée dans un nouveau siècle et un nouveau millénaire, donc année d'espérance.
Et comme le dit le poète :

« L'Espérance est un flambeau si brillant qu'elle atténue toutes douleurs passées pour ne laisser apparaître à nos yeux que l'éclat du bonheur futur. »

Ce « Bonheur » je le souhaite à tous les habitants de la Commune de CORNILLON EN TRIEVES pour cette année 2001.

Pour cela je souhaite une bonne santé pour les petits et les grands, et pour ceux qui sont malades, âgés ou fatigués, je leur souhaite un prompt rétablissement, et, qu'ils retrouvent avec la santé, la joie de vivre.

Aux enfants et aux jeunes qui préparent leur avenir, je souhaite une année scolaire fructueuse et une bonne orientation pour réaliser leur Projet de Vie.

A tous les adultes qui ont une activité, je souhaite une bonne santé afin qu'ils puissent remplir pleinement leur travail, pour lequel ils prendront un grand intérêt.

Pour les Sociétés, Artisans, Agriculteurs, je souhaite que ces entreprises se développent et deviennent de plus en plus prospères et contribuent au développement économique de notre commune.

Mes vœux de bonne et heureuse année iront en direction du personnel : Vœux de santé et réussite pour l'employé communal, la femme de service, l'accompagnatrice scolaire, la Secrétaire de Mairie. Je les remercie de tout cœur pour le travail accompli, fait avec compétence et dévouement pour assurer une présence et le meilleur service possible aux habitants de notre commune.

En Mars 2001 se fera le renouvellement des Conseils Municipaux. Mon nom ne figurera pas sur une liste de candidats pour notre commune. Depuis Mars 1971 où les électeurs de CORNILLON m'ont élu, où le Conseil Municipal m'a nommé Délégué au S.I.V.O.M. de MENS et Représentant au Comité d'expansion du TRIEVES, je suis sur la brèche à la Commune, au canton, au S.A.T. Il m'a semblé que le temps du changement était arrivé. Sur les 136 électeurs que compte la commune il faut 11 Conseillers ou Conseillères Municipales. Celles-ci ont été peu sollicitées depuis 1946 où les femmes ont le droit de vote.. A ma connaissance, seules deux dames étaient présentes de 1983 à 1989, et une, de 1995 à 2001.

C'est tout à fait anormal, alors qu'il y a plus d'électrices que d'électeurs, et, à l'heure où l'on parle de parité pourquoi sur CORNILLON la tendance ne serait elle pas inversée. Car, nombreuses sont celles qui en ont les capacités et les compétences. Nous savons aussi qu'elles sont dévouées.

En 30 ans j'ai essayé de faire en sorte que notre commune ne reste pas au bord du chemin et prenne sa part dans le développement économique, et soit vivante et solidaire. Ceci est rendu difficile par le fait que les 150 habitants soient répartis en une douzaine de hameaux et fermes couvrant notre territoire.

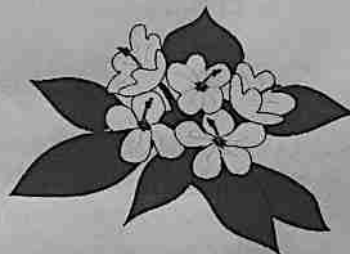
Je souhaite de tout cœur que soient choisis les 11 et 18 Mars 2001 des Conseillères et Conseillers municipaux qui se soient présentés avec l'ambition de servir la Commune, son développement et son avenir en faisant abstraction de leur intérêt personnel.

Qu'il me soit permis de remercier les Conseillères et Conseillers qui depuis 1983 ont contribué aux actions de la Commune, en faisant confiance à leur Maire par une participation active, étant tous présents à presque toutes les réunions, et elles furent nombreuses.

Mes Vœux pour 2001 iront au nouveau Conseil Municipal que vous allez élire, en leur souhaitant de travailler au bien être des habitants de CORNILLON EN TRIEVES.



Guy MATHELET
Maire



LA VIE A CORNILLON EN TRIEVES

Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune :

Madame ROBERT et sa fille Léa qui habitent aux HLM du GRAND ORIOI,
Monsieur STORPER Marc qui habite au Grand Oriol
Madame IVALDI Monique, nouvelle gérante de TCD et qui habite au grand Oriol et
sa fille qui a repris l'appartement à AUBEPIN,
Madame Marie FAURE et Monsieur Christophe BARET qui vont s'installer à la
Combe d'Andrieux,
Madame NASLIN Muriel et Monsieur GIRARDET François qui ont acheté et réparé
l'ancienne colonie à CORNILLON,
Monsieur LUCIEN François et Madame Isabel DE ZAYAS qui ont acheté et réparé
le château et les fermes de CORNILLON
Madame Pierrette FRIBOURG qui habite Aux EAUX

NAISSANCES : Bienvenue à :

Charline Françoise Anne-Marie Jackie HUOT, fille de David et Caroline
JAILLET

Clara MANGEMATIN fille de Bruno et Odile GAY

MARIAGE : Cette année a vu les mariages

de Corinne Denise Michèle TATIN et Christian Pascal ROUX le 8 juillet
de Christèle Lucile FREYCHET et de Farshad FEYZI le 12 août

DECES : Nous avons eu la tristesse d'apprendre le départ de :

Monsieur CHOVIN Georges le 11 février,

Madame VERDILLON Marie-Rose le 24 avril.

A toutes ces familles dans la peine, nous adressons notre
témoignage de sympathie

LA FORET COMMUNALE DE CORNILLON EN TRIEVES

Si nous ne sommes pas une grande commune forestière, la forêt a quand même son importance puisqu'elle occupe une surface de 138 hectares soumis au régime forestier de l'Office National des Forêts.

En 1984 cet organisme, ingénieurs et techniciens, ont, avec le Conseil Municipal, mis en place un plan d'aménagement de la Forêt Communale qui se terminera en 2007.

LA COMPOSITION DE NOTRE FORET EST LA SUIVANTE :

- 24 hectares de taillis Vieillis de hêtres.
- 19 hectares de pins sylvestres mélangés aux taillis Vieillis de Hêtres.
- 51 hectares de peuplement pauvre de pins sylvestres et feuillus divers.
- 15 hectares de sapinières.
- 25 hectares de pins noirs d'Autriche.
- 3 hectares d'épicéas.
- 1 hectare de Mélèzes.

Soit ce que l'O.N.F. appelle une série de 138 hectares, celle-ci est divisée en 15 parcelles numérotées de 1 à 15.

Côté Rive droite du DRAC, Lac de MONTEYNARD-AVIGNONET, au Massif de l'AUROUZE, on trouve les parcelles :

1 et 2 : Les îles. Les Voûtes

3-4-5- Des Voûtes vers la colline en Haut de VILLARD-JULLIEN et jusque vers le lieu dit : LES PAYS.

De l'autre côté du Col de CORNILLON, l'autre partie :

Au lieu-dit LE DEVAN, aux limites de LAVARS « SERRE DE LA FAYOLLE » Les Petit et Grand FAYS on trouve les parcelles 6-7-8-9-10-11-12-13 qui se touchent toutes.

La 14 se situe en amont de la Citadelle sur toute la rive droite du Ruisseau du Roi.

La parcelle 15 est isolée, elle se situe en face de l'usine des Eaux aux lieux-dits « Le Bois » et Le Bois sous Le Bois ».

Le plan d'aménagement de la forêt prévoyait les travaux indispensables à faire et les rotations de coupes à réaliser pendant les 20 années afin que notre forêt réponde à ses différentes missions qui sont :

1/ De protection : contre l'érosion, les glissements de terrains, de régulation du régime des eaux, etc...

2/ De production immédiate et d'avenir, de bois si possible de qualité, qui doit assurer à la Commune un revenu complémentaire.

3/ D'accueil de promeneurs et touristes qui doivent trouver en forêt des lieux de promenades ouverts et accueillants.

C'est le rôle de l'Office National des Forêts d'être le conseiller et le Maître d'Oeuvre du Conseil Municipal et de permettre d'assurer ces missions.

Un agent technique, chef de marquage, Monsieur GONSELIN, assure cette fonction sous les ordres d'un chef de groupe situé pour nous à MONESTIER DE CLERMONT, Monsieur LECOMTE, et de l'ingénieur du Sud-Isère, Mademoiselle de POMMERY.

Le 22 Décembre 2000, nous étions avec les Maires de PREBOIS et LAVARS, à la salle des fêtes de PREBOIS pour fêter le départ à la retraite de Monsieur GONCELIN après 33 ans passés à parcourir les forêts des trois communes.

Nous profitons de ce bulletin pour renouveler, à Jean-Marie GONCELIN, nos remerciements, et souhaiter la bienvenue à son remplaçant qui nous vient des Alpes de Haute Provence.

LE PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET PREVOYAIT :

La préparation pour l'avenir d'une forêt productive .

Dans les parcelles de taillis vieillis de Hêtres et de pins sylvestres poussent sous leur ombre des sapins et c'est une chance, mais ceux-ci ne peuvent se développer que si ils en ont la place. Il faut donc faire pour cela des opérations différentes.

1/ Couper les vieux arbres qui gênent et pour cela l'O.N.F. nous a marqué des coupes affouragères dans les parcelles 1.2.6.7. et 15, et des coupes de productions dans les parcelles 4.5.7.8.9. et 13. Les coupes de 2000 n'ont pas été vendues, elles ont été gelées par solidarité avec les communes touchées par la tempête.

2/ Faire des dégagements et du dépressage des semis naturels de sapins trop denses. Ce qui fut fait chaque année jusqu'en 2000, réalisés par une équipe d'ouvriers forestiers de l'O.N.F.

La commune a pu le faire grâce aux aides accordées par :

L'Europe - Objectif 5 B -

Le Conseil Régional.

Le Conseil Général.

Après des dossiers lourds que nous aide à monter l'O.N.F., nous avons pu percevoir environ 60 à 70 % d'aide.

Nous avons, en 2000, des parcelles qui ont valeur d'avenir. Ce sont les 1.2.3.4.5.6.7.8.13. et seront susceptibles dans environ 30 à 40 ans de faire leurs premiers revenus intéressants.

- Ces parcelles sont desservies par des pistes. Le plan d'aménagement prévoyait 3 Km 500 de pistes dans la forêt communale. Ce sont 4 Km 500 qui sont réalisés de la plaine de La Chau à la Combe Noire, et

Champ Fouras, desserte des parcelles 1.2.3.

- Du réservoir : Liaison avec LAVARS , parcelles 6.7.8.

Liaison avec le FAYS et les parcelles 9.10.11.12.13.

Des pistes en collaboration avec les propriétaires forestiers ont aussi été réalisées : de 1 Km 500 au Bois, parcelle 15, et de 2 Km du PETIT ORIOLE au FAYS et au ruisseau du ROY.

Nombre de ces pistes sont utilisables pour la randonnée et elles ont la signalétique et le balisage mis en place par la communauté de communes et figurent sur les cartes des 280 Kilomètres de randonnées du canton de MENS.

Ainsi notre forêt est elle prête pour remplir ses missions pour le XXI ème siècle, qui sont :

- PROTECTION.
- ACCUEIL.
- PRODUCTION.

Guy MATHELET
MAIRE

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS A CORNILLON EN TRIEVES.

Par délibération du 12 Décembre 1998 le Conseil municipal a décidé de faire sur la commune un plan d'occupation des sols (P.O.S.)

Cette importante décision donne une possibilité de développement à notre commune en permettant une réflexion approfondie sur le devenir des activités qui s'y passent et sur l'habitat existant ou futur dans les différents hameaux.

Le Préfet de l'ISERE en Avril 1999 a pris un arrêté prescrivant l'élaboration d'un P.O.S. sur la commune de CORNILLON EN TRIEVES.

Un groupe de travail a été mis en place comprenant : le Conseil Municipal, Monsieur BACH (D.D.E. Montagne GRENOBLE), Monsieur MOREL (Subdivision de MENS), Monsieur ROY (D.D.A.F.), la D.A. S.S., etc...

Un architecte urbaniste, Monsieur LATHUILERIE, a été nommé.

Une première réunion a eu lieu le 1^{er} Juillet 1999 et elles se sont ensuite déroulées à raison d'une par mois jusqu'à fin 2000. Soit au total une quinzaine de réunions pour réaliser ce plan d'occupation des sols.

Qu'il me soit permis de remercier les membres du Conseil Municipal et en particulier les cinq conseillère et conseillers qui ont suivi l'ensemble des séances du groupe de travail, mais aussi la secrétaire de Mairie, Monsieur BACH, Monsieur LATHUILERIE, Monsieur MOREL de la D.D.E. de MENS qui, eux aussi, ont suivi l'ensemble des travaux et auxquels j'exprime ma gratitude.

Nous avons demandé le concours de personnes extérieures :

- Madame Claire CAGNOT, architecte conseil de la communauté de communes qui nous a éclairé sur l'aspect architectural.
- Mademoiselle Karen LIMOUSIN, animatrice du Contrat « PAYSAGE » de la communauté de communes qui a réalisé l'étude paysagère.

Je remercie ces deux personnes pour ce travail accompli avec sérieux et compétence.

Le Conseil Municipal a arrêté le Plan d'Occupation des Sols en juillet 2000.

Le Maire a pris les arrêtés de publication et de mise à l'enquête publique.

Un Commissaire Enquêteur a été nommé par le tribunal administratif. Il s'agit de Monsieur ROUVIDANT, géomètre expert à VIZILLE.

L'enquête publique démarrera le 15 Janvier 2001 pour se poursuivre jusqu'au 15 Février 2001.

Pendant cette période vous pourrez venir en Mairie aux jours d'ouverture : Le Mardi, de 14 à 16 heures, et le Jeudi, de 9 à 12 heures. Vous aurez toutes possibilités de consulter les documents du P.O.S. qui seront à votre disposition.

Soit le rapport de présentation comprenant :

- I - La présentation de la commune.
 - L'étude paysagère.
 - La situation économique.
 - Les objectifs d'aménagement
 - Les mesures prises pour la préservation du site.
 - Les mesures prises pour les risques naturels et le respect de l'environnement.
 - Les mesures prises pour le respect de la Loi sur l'eau.

II - Les documents graphiques :

I Un Plan au 1/5000 de l'ensemble de la commune où sont inscrites les zones

- Habitat U A
- Activités U I
- Future urbanisation N A
- Zone agricole N C
- Zone protection des sites N D -
- avec leur sigle - Protection des captages P.
- Risques Naturels, etc...

II Un plan au 1/2500 des différents hameaux avec leur zone d'habitats existantes et futures.

III - Le Règlement :

- 1/ Dispositions générales.
- 2/ Dispositions applicables aux ZONES URBAINES.
- 3/ Dispositions applicables aux zones Naturelles.
- 4/ Annexes. Plans des réseaux et servitudes.
- 5/ Plan des risques naturels.
- 6/ Recommandations architecturales.

Nous conseillons aux propriétaires et habitants de CORNILLON EN TRIEVES de venir consulter les documents pendant la durée de l'enquête publique afin que chacun soit bien informé des dispositions prises pour l'élaboration du P.O.S.

Un registre sera mis à la disposition du public pour consigner les observations.

Le Commissaire enquêteur transmettra son rapport au Préfet qui, après mise en conformité, arrêtera le **Plan d'Occupation des Sols de la commune.**

Ce document servira de base, pour les années à venir, pour les délivrances de certificats d'urbanisme, de permis de construire, quels qu'ils soient, et de toutes autres utilisations du sol se faisant sur la commune.

Si nécessaire, le Conseil municipal pourra demander une révision, après cinq ans, soit pas avant 2006/2007.

Le Plan d'Occupation des Sols de CORNILLON EN TRIEVES a été réfléchi par tous les partenaires de façon sérieuse, dans une bonne ambiance de travail et sans pressions. Que tous ceux qui y ont participé soient remerciés.

Guy MATHELET
Maire.



**LE BATIMENT ARTISANAL RELAIS :
« LE SABOT DE VENUS »**

Le premier Juin 1996 la commune de CORNILLON EN TRIEVES mettait en location-vente son bâtiment artisanal relais et l'appartement à Monsieur et Madame VANDEVIVERE.

Ce contrat passé pour une durée de 15 ans doit se terminer en 2011. Ces installations étaient conçues pour fabriquer et vendre des ravioles et autres produits du TRIEVES.

Devant l'obligation de conditionner sous vide ces produits pour avoir plus de délais pour la vente, les producteurs ont dû créer une société, prendre des actionnaires pour conditionner et distribuer les ravioles et autres produits.

Cette société : TCD : « TRIEVES CONDITIONNEMENT DISTRIBUTION » devient titulaire du bail location-vente et Madame VANDEVIVERE en fut la gérante, tout en continuant à fabriquer pour son compte personnel les ravioles et autres produits du TRIEVES.

Début de l'été 2000 une assemblée générale de la Société nomme une nouvelle gérante, Madame IVALDI, qui prend la direction de « TRIEVES CONDITIONNEMENT DISTRIBUTION ». Madame VANDEVIVERE garde la fabrication et le logement.

Le Conseil Municipal donne son autorisation pour que T.C.D. puisse sous-louer le logement et la partie fabrication.

Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 18 Décembre 2000, Madame IVALDI nous informe que Madame VANDEVIVERE a démissionné. C'est donc elle qui reprend la fabrication, le conditionnement et la distribution de tous les produits, et va relancer la Table du Terroir.

Le logement d'AUBEPIN est occupé par sa fille et un studio du GRAND ORIOLE est loué par Mme IVALDI.

Une information nous est donnée sur la nouvelle stratégie de l'entreprise en matière de fabrication et de commercialisation, qui laisse présager un redémarrage dans de bonnes conditions.

Le nombre de collaborateurs nécessaires pour la fabrication, la distribution, la commercialisation et l'entretien atteindra en 2001 le nombre de dix.

Nous souhaitons à Madame IVALDI, aux actionnaires de T.C.D. et aux collaborateurs que cette année qui commence soit fructueuse, qu'elle apporte une pleine réussite aux différents projets et que ceux-ci se réalisent dans une bonne ambiance de travail et de relations.

Guy MATHELET
MAIRE

LES LOGEMENTS LOCATIFS A CORNILLON EN TRIEVES

Depuis très longtemps la commune loue des appartements.

Ce sont d'abord les quatre gîtes du GRAND ORIOL, transformés en logements permanents depuis plus de trente ans.

C'est ensuite l'ancienne école de VILLARD-JULLIEN QUI FUT EN 1987-88 transformée en quatre appartements.

En 1995 c'est la création du logement de fonction à AUBEPIN.

Et en 1999 c'est l'appartement de la Mairie qui fut réparé et transformé grâce à un prêt PALLULOS et des aides du Conseil Général et Régional.

C'est un total de 10 appartements que les services de la Mairie devaient suivre, avoir les relations avec les locataires, présents et futurs, faire les états des lieux et s'assurer que les services de la Trésorerie faisaient rentrer les loyers.

Ceci s'avéra lourd et difficile pour le Secrétariat. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de faire appel aux Services « Habitat et Développement » du « Comité d'Habitat Rural » et c'est **S.I.R.E.S.** { **Service Immobilier Rural et Social** } qui est chargé de toutes les relations avec les locataires présents, anciens et futurs. C'est Monsieur VITTORE et Madame JOSSERAND qui assurent ces fonctions. Nous les remercions pour ce qu'ils ont déjà fait en 2000 et pour ce qu'ils feront en 2001.

L'EAU A CORNILLON EN TRIEVES

I - LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES :

Dès 1996 La Direction Départementale de la Santé et Solidarité (DASS), au cours d'une réunion en Préfecture, s'était étonnée que la commune de CORNILLON EN TRIEVES distribuait de l'eau pour faire de la limonade et n'avait pas de périmètres de protection de ses captages d'eau publique.

Cette réflexion a obligé la commune à demander au Conseil Général de l'Isère, l'inscription auprès des services de l'eau, d'une étude pour la protection des dits captages, et le financement de celle-ci. Un géomètre a été choisi, et, avec les techniciens de l'eau et les hydrogéologues, des membres du Conseil Municipal ont effectué plusieurs visites sur les différents sites.

Dans l'été 2000 nous avons eu les rapports de Monsieur SARROT-REYNAULD Expert Hydrogéologue, qui, après avoir pris conseil de Messieurs BIJU-DUVAL, hydrogéologue de la D.D.A.F. et CANALETTA, hydrogéologue de la SOGREAH, les a transmis au Conseil Municipal.

Ces rapports nous indiquaient les périmètres de protection, éloignés, rapprochés et immédiats. Ces derniers devront être achetés, clôturés et entretenus par la commune.

Les sites étudiés sont ceux de :

- LA CITADELLE.
- LE PETIT ORIOL.
- LE FAYS.
- LES GRANDS PRES.
- COMBE MARTINE.
- Mais aussi des futurs forages à réaliser.

Cinq captages pour alimenter 150 habitants. Ceci indique la faible capacité de ressources en eau de chacun et implique une surface importante de périmètre de protection dont certaines sources, les plus petites tarissent presque l'été et ne permettent même pas de pouvoir prévoir l'alimentation d'une population un peu plus nombreuse. C'est pourquoi le Conseil Municipal a demandé au Conseil Général de prévoir dans son budget 2000 des recherches d'eau sur la commune de CORNILLON EN TRIEVES.

Les services de l'eau du Conseil Général ont demandé à Monsieur CANALETTA, hydrogéologue de la SOGREAH, puisqu'il connaissait bien le secteur, de réaliser l'étude géologique.

Après avoir fait sur plusieurs sites des sondages électriques, nous étions conviés, le 7 Juin 2000, au Conseil Général où les trois hydrogéologues et les ingénieurs nous demandaient notre avis sur les trois sites où ils pensaient pouvoir trouver une ressource en eau :

Une vers la station de pompage de VILLARD-JULLIEN.

Une vers le Col de CORNILLON.

Une à l'HOMME DU LAC, sur l'autre Bassin Versant.



Vers la station de pompage, le forage fut effectué à 53 mètres dans de l'argile dure, l'eau n'a pas été trouvée. Derrière le col de Cornillon, la foreuse est descendue à 65 mètres dans du calcaire fracturé. Les essais de pompage ont donné environ 2 mètres cubes/ heure.

A l'Homme du Lac, après 27 mètres d'argile « grès gras », la foreuse a rencontré des calcaires noirs, durs, jusqu'à 83 mètres, pour tomber dans une faille. Une rallonge de crédit fut nécessaire et des travaux supplémentaires furent réalisés pour finalement atteindre les 100 mètres de profondeur. Les essais de pompage ont donné 8 mètres cubes/heure.

Ces recherches furent faites sous forme de forage par la Société Hydroforage de l'Ain.

Nous attendons les conclusions de ces recherches que doivent fournir les services de l'eau et les hydrogéologues, dans les semaines qui viennent, au Conseil Municipal.

Nous remercions les propriétaires, Madame et Monsieur PAYAN Paul et Madame Isabel DE ZAYAS et Monsieur Lucien FRANCOIS de nous avoir autorisé à réaliser ces forages sur leurs parcelles.

En 2001 le Conseil Municipal prendra certainement la décision de demander des aides pour pouvoir équiper un ou deux de ces forages. Sachant que les ressources existent pour permettre un développement de la Commune.

Travaux sur le réseau d'eau :

Fin 1999 une pompe de la station de pompage est tombée en panne. Nous avons demandé au S.D.E.A. de nous la réparer. Après plusieurs mois d'attente, ce service départemental nous faisait savoir que la pompe n'était pas réparable et nous faisait une proposition de remplacement qui ne correspondait pas à nos besoins.

Nous avons fait appel à une Société spécialisée : « L'EAU à CHANAS », qui mettra en place, en Janvier 2001, une pompe de puissance et débit identique à la pompe ALTA remplacée avec un coût de 10 000 F. inférieur à la proposition du S.D.E.A.

Guy MATHELET
MAIRE

LE CONTRAT SITE PAYSAGE

La Communauté de Communes du canton de MENS a étudié et mis en place un des premiers contrats « Paysage ».

Le Conseil Régional RHONE-ALPES a accepté ce contrat en Novembre 2000 et le Vice-Président Jean-Louis FLEURET viendra le signer à MENS, début Janvier.

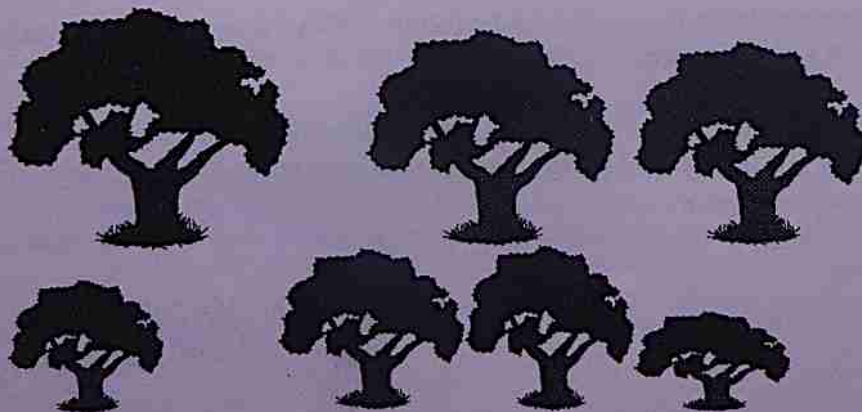
La Commune de CORNILLON EN TRIEVES est concernée par deux actions :

1/ Une étude concernant les entrées de villages, pour nous, mais aussi pour la plupart des Communes du Canton. Cette étude est financée par le contrat global de développement. Les travaux qui pourront suivre le seront par le Contrat « PAYSAGE ».

2/ Depuis plusieurs années la Direction de la Recherche Industrielle (DRIRE) nous imposait de réhabiliter le site de la carrière du THAUD qui n'avait plus les autorisations d'exploitation. Une réhabilitation même sommaire coûtait très cher et nous avons différé ces travaux. Nous avons demandé et obtenu que cette réhabilitation, de nivellement, de remblaiement et plantations soit faite dans le cadre du Contrat Paysage. Les aides de la Région RHONE-ALPES nous permettront de pouvoir remettre ce site en état, le replanter, et faire en sorte qu'il redevienne le plus proche possible de ce qu'il était avant les travaux d'excavation et d'extraction de matériaux.



Dès le Contrat « Paysage » signé les travaux pourraient être commandés.



LES TRAVAUX SUR LES ROUTES COMMUNALES

Comme chaque année le Conseil municipal inscrit à son budget d'investissement des travaux sur les voies communales classées.

Afin de conserver un réseau en très bon état il est indispensable de refaire une ou deux couches de goudronnage sur les routes qui sont les plus usées.

En 2000 c'est une partie du chemin de VILLARD-JULLIEN qui a été reprofilé et recouvert d'une couche de graviers enrobés.

Le chemin du Buis a reçu un bicouche, ceux du Thaud, de la Grange du Baron, de Monsieur PARAT, et une partie du chemin du Villaret, un monocouche.

C'est une somme de 138 000 F TTC qui a été dépensée par la commune pour réaliser ces travaux. Une subvention de 71 133 F nous a été accordée par le département dans le cadre de l'entretien différé des voiries de Montagne.

PARKING à VILLARD-JULLIEN

Chacun des locataires de l'ancienne école de VILLARD-JULLIEN possède un ou plusieurs véhicules. Après l'hiver la cour s'est trouvée complètement défoncée et le conseil municipal a décidé de créer un parking (dans le jardin de l'ancienne école) de grandeur suffisante pour satisfaire les locataires.

Une consultation a été lancée et c'est l'entreprise PELISSARD qui a été la moins disante pour effectuer les travaux de terrassement, démolition et maçonnerie.

L'entreprise chimique de la Route a réalisé les revêtements. Ces travaux ont été bien faits et donnent satisfaction aux utilisateurs.

Le financement de l'opération a pu se faire en utilisant la dotation de solidarité que nous donne le Conseil Général et que le Conseil Municipal a la possibilité d'attribuer à des travaux de son choix.

Guy MATHELET
MAIRE

LE HAMEAU DE CORNILLON

Nous étions convoqués le 1^{er} Décembre 2000 par Monsieur Abraham BENGIO, Directeur régional à la culture, qui réunissait ce jour-là la commission de Rhône-Alpes de classement et de protection des Sites « Environ 30 personnes ».

Réunie dans les salons de la Préfecture de Région, la dite Commission a d'abord entendu les explications de Monsieur Dominique PEYRE, de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, qui, à l'aide de diapositives, donna toutes les indications et explications nécessaires sur le Hameau de CORNILLON, son histoire et l'état de ses bâtiments.

Il passa en revue :

I - Les bâtiments du Château, le Grand Bâtiment Agricole contiguë et la maison du fermier, le Domaine de LA CHATRE, place de l'église, avec ses bâtiments agricoles et d'habitation, son four et son « Détrait ». Cet ensemble qu'ont acquis, fin 1999, Monsieur François LUCIEN et Madame Isabel DE ZAYAS.

II - Les bâtiments du prieuré (ancienne colonie), la ferme en face, le four, la remise, le parc et son pavillon, propriété de Monsieur GIRARDET et de Madame NASLIN Muriel

III - L'église ou Chapelle de CORNILLON propriété de la commune.

IV - La Cure, propriété de Monsieur VERDILLON André.

Après avoir entendu différentes personnalités dont le Conservateur en Chef du Musée Dauphinois, Messieurs les architectes des bâtiments de France et d'autres personnalités régionales, il souhaita, en dernier, entendre le Maire de CORNILLON EN TRIEVES, lui demandant de se retirer pendant les délibérations de la Commission.

Après un quart d'heure de délibérations, les conservateurs du patrimoine sont venus m'annoncer que l'ensemble du hameau de CORNILLON décrit plus haut était inscrit à l'inventaire des sites, à l'unanimité des présents.

Ceci est une bonne nouvelle car les propriétaires qui réaliseront les travaux de restauration, sur ces bâtiments qui en ont un grand besoin, pourront bénéficier de conseils et d'aides.

Ainsi pourront nous voir dans quelques années ce hameau de CORNILLON complètement rénové, accueillant des activités, mais peut-être aussi des visiteurs pour ce patrimoine historique de notre commune, de notre canton, du TRIEVES, mais aussi du DAUPHINE. C'est un des seuls endroits où l'on trouve autour du château, les fermes, la maison des régisseurs et des fermiers, des ouvriers agricoles, le prieuré, la boulangerie, les fours, le parc, le détrait, l'église et la cure, tels qu'ils existaient il y a plusieurs siècles.

Nous remercions les propriétaires pour le travail de restaurations qu'ils ont déjà réalisé et nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs projets.

#####

FINANCES ET BUDGET DE LA COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES EN 2000

La Loi de Finance et l'informatisation des comptes des collectivités locales nous obligent à faire plusieurs budgets.

- I. Le budget général de la commune avec le logiciel M 14.
- II. Le budget de l'eau et l'assainissement avec comme logiciel M 49. Celui-ci doit en principe s'équilibrer : « Les redevances doivent payer les charges ». Les petites communes sont toutefois autorisées à subventionner les budgets.
- III. Le Budget du Bâtiment relais artisanal avec son logiciel M4.

LES RECETTES DU BUDGET GENERAL

Les impôts que vous payez :

- Foncier bâti.
- Foncier non bâti.
- Taxe d'habitation.
- Taxe professionnelle payée par les entreprises.

Soit un total de 355 488 F

Sur les 106 813 F. perçus en 2000 de la Taxe Professionnelle EDF en paye environ 70%

Les Dotations de l'état : 159 100 F.

Les compensations de l'Etat (Taxe Professionnelle, Taxe habitation, Taxe Foncière) : 65 000 F.

Les Loyers

Les ventes de bois quand il y en a...

Ces recettes doivent faire face aux dépenses de fonctionnement qui sont :

- Les impôts dus par la commune.
- Les charges d'électricité, d'entretien des bâtiments, logements, etc...
- Les salaires et charges sociales.
- La participation aux dépenses, de voiries, de travaux en forêt, etc...
- Les dépenses des contingents d'aides sociales (2000 dernière année)
- Du contingent d'incendie : (12 000 F. en 2000 et 21 600 F. prévus pour en 2001- Départementalisation en cours -)
- La participation à l'équilibre des budgets annexes, eaux, et...
- La participation au fonctionnement des écoles primaires, et maternelles.(46 000 F.)..
- Pour la première fois en 2000 la participation aux annuités d'emprunts de l'investissement de la construction du groupe scolaire de MENS.(19 295 F.)
- ..etc....

Le Conseil Municipal essaye de gérer au mieux ses dépenses de façon à ce qu'il reste un reliquat le plus important possible afin de pouvoir faire plus d'autofinancement possible dans les travaux d'investissement (Voiries, bâtiments, logements, etc...)

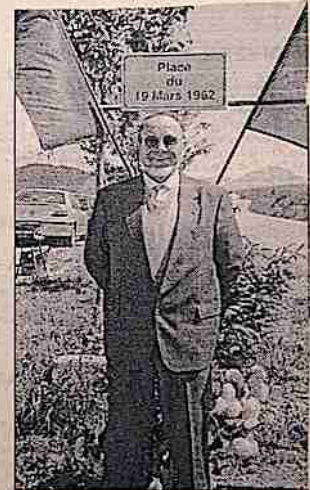
Ce reliquat de trésorerie est en Janvier 2001 de 835 402 F. qui pourra être utilisé pour le fonctionnement et l'investissement de 2001.

Le nouveau Conseil Municipal que vous allez élire pourra ainsi démarrer ses actions de l'année 2001 avec des finances communales saines et une trésorerie à l'aise.

Guy MATHELET
MAIRE

CORNILLON EN TRIEVES

INAUGURATION DE LA PLACE DU 19 MARS 1962



Les anciens combattants de la commune ont assisté à l'inauguration de la place du 19 Mars 1962. A cette occasion, Guy Mathelet avait invité les trois maires des autres Cornillon de France.

Samedi 20 Mai 2000, à Cornillon en Trièves, la première place qui portera un nom dans cette commune a été inaugurée. Ce sera la Place du 19 Mars 62. Cette date marque le « cessez le feu » de la guerre d'Algérie.

Cornillon en Trièves s'enorgueillit de compter, parmi ses 150 habitants, 15 anciens combattants dont le Maire, Monsieur Guy Mathelet, et 4 conseillers municipaux.

Cette place a donc été inaugurée en commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Etaient présents Messieurs : Charles Galvin (Député suppléant de Didier Migaud), Jean Auguste Richard (Conseiller Général du canton de Mens) ainsi que les délégations de la Fédération nationale des anciens combattants. Pour cette occasion les trois maires des autres Cornillon de France avaient été invités (Cornillon dans le Gard, Cornillon-Confux dans les Bouches du Rhône, Cornillon sur l'Oulle dans la Drôme).

C.C.A.S.

Comme chaque fin d'année, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont retrouvés pour la préparation du Colis de Noël qui est remis aux personnes de plus de 70 ans habitant la Commune :

- Madame PARAT
- Madame TATIN
- Madame GUILLEN
- Madame MATHELET

Treize colis ont été confectionnés. Ils se composent de :

- Asperges
- Terrine et beurre de crabe
- Pain de mie pour canapés
- Cailles
- Ravioles du TRIEVES (offertes par TCD)
- 1 plateau de fromages
- 1 bûche de Noël
- Fruits secs
- Mandarines
- 1 paquet de café
- 1 ballon de chocolats
- 1 paquet de papillotes
- 1 bouteille de vin pour les Messieurs
- 1 bouteille de Clairette pour les Dames

Comme chaque année, lors de la distribution, les « Mamans Noël » ont été accueillies chaleureusement. Elles ont été heureuses de trouver notre doyenne, qui a fêté ses cent ans au cours de cette année, entourée de ses deux fils. Elles ont eu le plaisir de trouver tous les autres à leur domicile. Elles leur renouvellent à toutes et à tous leurs meilleurs vœux en ce début d'année et de nouveau millénaire.

Un merci à T.C.D. qui a offert les ravioles pour ces colis.

Angeline GUILLEN.